

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA13-(C-4.1)-011

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)

À la séance du 1^{er} octobre 2013, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée pour
personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, en tout temps, face à la porte
numéro 5 de l'école Marc-Aurèle-Fortin, situé sur la rue Émilie-Brunet, côté sud, entre la
rue René-Chopin et l'avenue Fernand-Gauthier ;

DE conserver toute autre signalisation existante;

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2013.
Entrée en vigueur le 8 octobre 2013.
